



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## La Banque Postale

Question écrite n° 119500

### Texte de la question

M. Manuel Valls appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les procédés pratiqués par La Poste sous sa déclinaison services financiers, dorénavant dénommés « La Banque postale ». Alors même, que le Gouvernement français assurait pouvoir préserver l'existence d'un service universel postal sécurisé et de haute qualité tout en conservant des tarifications adaptées, il apparaît que la réalité est toute autre. En outre, la caisse d'allocations familiales versent aux retraités leur pension sous forme de virement, impliquant par conséquent l'apparition immédiate de celle-ci sur leur compte. Pourtant, les pensionnaires ne seront en mesure de les percevoir que sous une quinzaine de jours. Dès lors que, le pouvoir d'achat des retraités est en baisse constante, il s'interroge sur le parcours effectué par les fonds durant ce laps de temps. Ces pratiques menées à l'encontre des retraités ont achevé de convaincre ces derniers, percevant leurs pensions auprès de ce service, de sa totale indifférence à leur endroit. Il s'interroge à savoir, si le Gouvernement soutient ce procédé pratiqué par La Banque postale ou s'il entend demander son retrait.

### Données clés

**Auteur :** [M. Manuel Valls](#)

**Circonscription :** Essonne (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 119500

**Rubrique :** Postes

**Ministère interrogé :** économie

**Ministère attributaire :** économie, finances et emploi

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 27 février 2007, page 2022